

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la commune d'ERDRE-EN-ANJOU

Séance du 2 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit le DEUX JUILLET à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Erdre-En-Anjou, dûment convoqué le vingt-cinq juin deux mille dix-huit s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances au restaurant municipal, 3 rue de l'Etang à Vern d'Anjou, sous la présidence de Monsieur Laurent TODESCHINI, Maire.

NOM - Prénom		Pré.	Exc. Pouvoir	Exc.	Abs.	Nom - Prénom du mandataire
TODESCHINI Laurent	1	1				
BEGUIER Jean-Noël	1	1				
LECUIT Jean-Claude	1	1				
FERRE Jean-Pierre	1	1				
VAILLANT Jean-René	1	1				
BOUE Marie-Josèphe	1		1			FERRE Jean-Pierre
BLANCHAIS Hervé	1	1				
MENARD Dominique	1	1				
TOURANGIN Laure	1	1				
BREHIN Bernard	1	1				
TESSIER Noëlle	1	1				
DUBOSCLARD Hervé	1	1				
MEZIERE-FORTIN Marie	1	1				
CHAPRON Maurice	1	1				
JUBEAU Patrick	1	1				
BEAUPERE Marie	1	1				
DUBRAY Guy	1	1				
DUPUIS Laurence	1	1				
AUGEREAU Tony	1	1				
BELLIARD Joseph	1	1				
CHENUÉL Annick	1	1				
CHEVAYE Yolande	1		1			DUPUIS Laurence
TROISPOILS Patrice	1	1				
PORCHER Philippe	1	1				
PETIT Vincent	1	1				
WEITZ Anne	1	1				
LECOMTE Roselyne	1				1	
PASSELANDE Françoise	1	1				
MERLET Véronique	1	1				
VAILLANT Damien	1			1		
GELINEAU Luc	1	1				
LANNIER Patricia	1				1	
ROINARD Laurent	1			1		
GERARD Christophe	1				1	

FREULON Stéphane	1	1				
GUINEL Sandrine	1			1		
LEFEVRE Fabrice	1				1	
PROHACZIK Angela	1				1	
DROCHON Sébastien	1	1				
VANDENBERGUE Nicolas	1		1			TOURANGIN Laure
BERTRAND Nicolas	1	1				
BOURGET Isabelle	1				1	
RIOU Yamina	1	1				
DUBOIS-BOUCHET Mélanie	1		1			GELINEAU Luc
DILE Antoine	1	1				
GODIVEAU Jennifer	1		1			BELLIARD Joseph
MARY Nathalie	1				1	
COUSIN Natacha	1				1	
MOUSSEAU Arnaud	1	1				
TOTAL	49	32	6	3	8	

Secrétaire de séance : Anne WEITZ

Objet : RESTAURATION SCOLAIRE :

- DEFINITION DES QUOTIENTS FAMILIAUX.
- TARIFS.

Monsieur Lecuit, maire délégué de la Pouéze référent du pôle enfance présente l'étude réalisée près d'un échantillon de familles représentatif de la population d'Erdre-En-Anjou dans la perspective de tarifier les repas selon les quotients familiaux.

A partir de cette étude, le pôle enfance propose

- de définir 3 tranches de quotients familiaux :
 - Quotient Familial 1 : 0 à 724 €
 - Quotient Familial 2 : 725 € à 1 503 €
 - Quotient Familial 3 : > à 1 504 €
- de fixer les tarifs de la restauration scolaire selon les quotients familiaux :

COMMUNES	QF 1	QF 2	QF 3
BRAIN SUR LONGUENEE	3,69	3,92	3,95
GENE	3,13	3,36	3,39
LA POUZE	4,03	4,26	4,29
VERN D'ANJOU	4,40	4,63	4,66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE, à l'unanimité, de définir 3 quotients familiaux :

Quotient Familial 1 : 0 à 724 €
Quotient Familial 2 : 725 € à 1 503 €
Quotient Familial 3 : > à 1 504 €

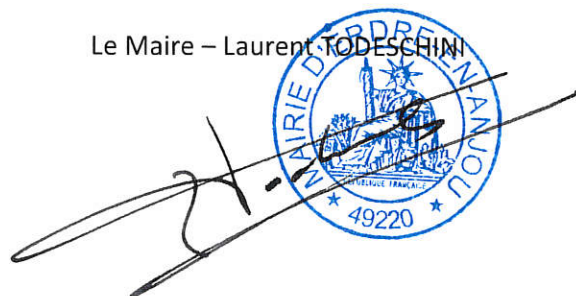
- FIXE, à la majorité (2 contre – 2 abstentions), les tarifs de la restauration scolaire selon les quotients familiaux :

COMMUNES	QF 1	QF 2	QF 3
BRAIN SUR LONGUENEE	3,69	3,92	3,95
GENE	3,13	3,36	3,39
LA POUZEZE	4,03	4,26	4,29
VERN D'ANJOU	4,40	4,63	4,66

Les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Erdre-En-Anjou, le 11 juillet 2018

Le Maire – Laurent FODESCHINI



Publiée le 11 juillet 2018

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
049-200059582-20180702-DCM_2018_105-
DE
Date de télétransmission : 12/07/2018
Date de réception préfecture : 12/07/2018

Accusé de réception en préfecture
049-200059582-20180702-DCM_2018_105-
DE
Date de télétransmission : 12/07/2018
Date de réception préfecture : 12/07/2018